

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 avril 2009

CP 09/04-10

**GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES
LISTE B**

Article 204145 – sous-fonction 21

**COMMUNES DE BEAUMONT DE LOMAGNE, CASTELFERRUS, CASTELMAYRAN,
GENEBRIERES, LABARTHE, L'HONOR DE COS, MOISSAC, MONTPEZAT DE QUERCY,
SAINT-NAZAIRE DE VALENTANE, VERDUN SUR GARONNE**

Lors du vote du Budget Primitif 2009, notre assemblée a approuvé la totalité des projets inscrits au titre des grosses réparations aux bâtiments scolaires existants et voté une autorisation de programme de **151 128 €**.

Pour rappel, je vous précise que la nature des travaux subventionnables est la suivante :

- grosses réparations aux locaux scolaires (classes, préaux, sanitaires, cantines, salles de repos) ;
- grosses réparations du bâtiment abritant l'école et ses annexes.

Les travaux de strict entretien (peinture, électricité...) ne sont pas subventionnables.

Le financement départemental s'établit de la façon suivante :

- la dépense subventionnable est plafonnée à 15 250 € HT ;
- taux de subvention : 50 % ;
- possibilité de présenter deux tranches échelonnées sur deux ans.

Je vous propose d'examiner les demandes de subvention sollicitées par les communes de Beaumont-de-Lomgne, Castelferrus, Castelmayran, Genebrières, Labarthe, L'Honor-de-Cos, Moissac, Montpezat-de-Quercy, Saint-Nazaire-de-Valentane et Verdun-sur-Garonne.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que dans l'hypothèse où les propositions ci-dessus recevraient votre agrément, la situation budgétaire de la ligne s'y rapportant, article 204145 – sous-fonction 21, serait à ce jour la suivante :

A. Autorisation de programme.....	151 128 €
B. Engagement à ce jour.....	/
C. Engagement à la présente Commission.....	63 323 €
D. Reliquat.....	87 805 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 63 323 € :

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subven- tionnable	Taux	Montant de la subvention	Autorisation de préfinan- cement
1 – BEAUMONT DE LOMAGNE Mises aux normes du réseau existant de chauffage au groupe scolaire – 1ère tranche	30 874,04 €	15 250 €	50 %	7 625 €	07.11.2008
Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 250 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
2 – CASTELFERRUS Isolation du dortoir et réfection des sanitaires de l'école	10 718,65 €	10 718 €	50 %	5 359 €	07.11.2008
3 – CASTELMAYRAN Travaux de réhabilitation de la toiture de l'école – 1ère tranche	17 172,30 €	15 250 €	50 %	7 625 €	12.11.2008
Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 1 922 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
4 – GENE BRIERES Grosses réparations de menuiseries à l'école	13 191,84 €	13 191 €	50 %	6 595 €	07.11.2008

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subven- tionnable	Taux	Montant de la subvention	Autorisation de préfinan- cement
5 – LABARTHE Travaux de grosses réparations à la cantine et au préau	11 749,74 €	11 749 €	50 %	5 874 €	07.11.2008
6 – L'HONOR DE COS Isolation phonique et travaux d'électricité à la salle de repos de l'école	10 101,41 €	10 101 €	50 %	5 050 €	24.11.2008
7 – MOISSAC Réfection de la toiture du bâtiment central de l'école Pierre Chabrière – 2ème tranche	35 500 €	15 250 €	50 %	7 625 €	02.03.2007
8 – MONTPEZAT DE QUERCY Remplacement des menuiseries côté Est du groupe scolaire – 2ème tranche	27 224,27 €	11 974 €	50 %	5 987 €	14.11.2007
9 – SAINT-NAZAIRE DE VALENTANE Réfection du chauffage à l'école	7 916,00 €	7 916 €	50 %	3 958 €	27.08.2008
10 – VERDUN SUR GARONNE Restauration des blocs sanitaires de l'école élémentaire – 2ème tranche	57 135,45 €	15 250 €	50 %	7 625 €	11.06.2007
TOTAL				63 323 €	

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204145, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,